



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 17 juin 2021, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Sébastien LESTRIEZ (procuration à Madame Corinne LEFEBVRE à partir de 20h30),

Madame Nicole SOHIER (procuration à Monsieur Franck VASSEUR)

Madame Saleha CHOUALA

Madame Sabrina FERON (procuration à Monsieur Samuel IDRI)

Madame Géraldine DUSZYNSKI (procuration à Madame Evelyne DUGARDIN)

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants est de 27 dont 4 procurations.

Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour : **Approbation du compte rendu du 7 avril 2021.**

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril, y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?
On va vous ramener le micro, Madame.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je voudrais savoir si ça a été relu en fait, par votre groupe.

Madame le Maire : Oui, ça a été relu.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup, parce qu'il y a un décalage de tous les votes à partir de la délibération 12 ou 13 ?

Madame le Maire : Ça avait été relu, il n'y avait pas de souci à ce sujet. On va vérifier à partir de la délibération 12.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Déjà au début, en fait...

Madame MARIINI : Par rapport à vos votes à vous, alors ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : En fait, pas forcément que par rapport à mon vote à moi mais il y a un décalage de vote.

Madame le Maire : Alors, vous dites à partir de la 12. Donc elle est à l'unanimité d'après ce que je vois sur ce qui est affiché.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Soit la 12, soit la 13, je ne sais plus... La 13 déjà, actualisation des tarifs CLSH...

Madame le Maire : Oui, il y a une abstention. Non, il y a un vote contraire.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Là c'est noté « pour à l'unanimité ». A partir de là, tous les votes sont décalés

Madame le Maire : A partir de la 13. En tout cas cela a été contrôlée, parce que vous nous avez déjà fait la remarque à ce sujet, on vérifie à chaque fois, donc là je ne sais pas ce qu'il s'est passé. On regarde par rapport au tableau et c'est bien ce qui était noté « abstention » ... « vote contraire », pardon, pas « abstention », « vote contraire ».

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et pages 2 et 3 également, en fait il y a des doublons sur les phrases, c'est assez bizarre que ce soit écrit la même chose en fait.

Madame le Maire : A mon avis, c'est à l'impression.

Madame MARIINI : Oui, parce qu'on l'a relu.

Madame le Maire : On l'a relu donc c'est à l'impression, c'est certain.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Si c'est à l'impression il y a un décalage alors, parce que là c'est vraiment la délibération n°13 qui est fautive, enfin le vote de la délibération n°13 qui est faux par rapport à la 14 etc, etc, donc c'est pas forcément un décalage.

Madame le Maire : Ecoutez, là je n'ai pas mon brouillon, je vais regarder si j'ai mon brouillon.

Madame MARIINI : « Mise à jour du tableau des effectifs », on est d'accord, 26 pour, une abstention. D'accord ? Ensuite le « fonds de concours » j'ai l'unanimité. La délibération sur la subvention : unanimité.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Par contre vous pouvez prendre le micro parce qu'on ne vous entend pas, s'il vous plaît ?

Madame le Maire : « Encaissement des subventions ». Non, il y a vraiment un problème parce qu'en fait j'ai en fluo les erreurs. On a une partie qui a été contrôlée donc il y a vraiment un problème. On le reprendra et on le repassera au prochain Conseil, parce que sinon on va passer un moment là-dessus.

Madame MARIINI : En fait il y en a deux ou trois ou ça change l'état du vote, les autres sont toutes à l'unanimité. C'est la délibération 15 et la délibération 13. En fait je pense qu'il y a eu une erreur de frappe. Pour la délibération 13, « actualisation des tarifs CLSH » il y avait 1 contre et pour la délibération 15, en page 19, c'était à l'unanimité et pas 1 contre, si tout le monde est d'accord.

Madame le Maire : Je préfère le reporter avec les corrections. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Donc il sera reporté à la prochaine fois. Donc concernant le compte rendu de décisions, on a :

-de nouveau un appel de stagiaire,

-travaux d'isolation et de réfection de la toiture de la mairie,

- travaux pour l'aire de jeu rue Massenet,
- demande de subvention auprès de la CAF pour l'atelier Street Art,
- demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux des cours d'école,
- demande de subvention auprès du FIPD pour la vidéoprotection,
- contrat d'assurance pour les véhicules Master.

Donc on va passer au vote, qui est d'accord pour ces décisions ? Pardon ? Oui, excusez-moi, y-a-t-il des demandes d'intervention, pardon ? C'est Madame TACLET qui avait levé la main en premier, je suis obligée de suivre l'ordre chronologique. Madame TACLET ?

Madame TACLET : Merci, Madame le Maire, donc j'avais une question sur la décision n° 39, sur la question de la vidéoprotection, donc c'était de savoir à quel endroit se situait cette vidéoprotection, et dans le même temps d'avoir un peu des nouvelles concernant la vidéoprotection sur le site du plan d'eau.

Madame le Maire : Oui, en fait ce sont des caméras qu'on dépose de SES, on ne passe plus par ce prestataire donc c'est au niveau des écoles, au niveau du foyer Jean Dugardin, et il y avait aussi au niveau de la salle Dutilleul. Il y a 3-4 caméras.

Madame TACLET : Parce qu'on avait parlé effectivement de la Maison pour Tous aussi, au niveau de la vidéoprotection, ...

Madame le Maire : Mais là elle est en travaux donc ce n'est pas pour l'instant.

Madame TACLET : Ce n'est pas ces caméras-là ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas celles-ci. Donc voilà concernant ces vidéos. Et vous nous parlez souvent des vidéos donc on a eu un retour de la Préfecture, on a eu l'accord, parce que ça n'était pas déclaré depuis des années donc on a eu l'accord à ce sujet donc on a tout mis à jour et du coup, normalement les caméras devraient être installées incessamment sous peu. Alors, la deuxième personne à lever la main, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors, pour le n°33, les travaux d'isolation, donc je voudrais savoir quand auront lieu les travaux, et de ce fait-là, puisqu'on parle des travaux de la mairie, l'ascenseur devait déjà être installé, et quand est-ce que c'est prévu également ?

Madame le Maire : Donc ce n'est pas dans la décision, l'ascenseur, Madame TAHAR-CHAOUCH. L'ascenseur, c'est mis en stand-by, parce qu'il y aura un autre projet à ce sujet, peut-être qu'il n'y aura pas d'ascenseur, il y aura sûrement une salle (12.41) au rez-de-chaussée, supplémentaire, par rapport à l'ascenseur. Et concernant les travaux, ces travaux devaient démarrer début juillet, juste après les vacances scolaires, démarrage le lundi des vacances scolaires, sauf que la société nous a contactés en disant qu'ils n'ont pas reçu tous les matériaux donc ça devrait démarrer début septembre.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci, Madame le Maire. Puisque j'ai le micro, je vais profiter ... Pour périschool, en fait, vous avez fait un changement de prestataire ?

Madame le Maire : Oui, oui, on a changé.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et on peut savoir pourquoi en fait vous avez changé de prestataire ? Parce que je me souviens, qu'on avait déjà commencé à travailler avec l'ancien prestataire donc il y a des frais qui avaient déjà été engagés.

Madame le Maire : Oui, il y a des frais qui ont été engagés mais si on avait continué avec l'ancien prestataire, on payait le même montant. On payait le même montant par rapport à la maintenance, par rapport aux mises à jour du logiciel et autre donc on a préféré changer complètement pour prendre un logiciel plus facile d'adaptation.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, donc ça sera mis en place à partir de quand ?

Madame le Maire : Septembre, c'est sur la délibération que vous avez normalement. Ça a été vu en commission, il me semble, en plus.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, du coup pour le street art également, qui est porteur du projet en fait, et ça va se faire où ?

Madame le Maire : Alors, c'est la Jeunesse Evinoise qui porte ce projet, et ça sera à la Maison pour Tous.

Madame TAHAR-CHAOUCH : En fait pour le centre de loisirs ? Non, pas pour le centre de loisirs, celle-là ? Pour la Maison pour Tous. Merci.

Madame le Maire : Alors, Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci, alors moi je voulais juste vous demander si vous avez réceptionné le véhicule Master ?

Madame le Maire : Oui.

Madame FERNANDEZ : Juste on se demandait pourquoi n'avoir pas fait comme dans les villes voisines, des possibilités de navette pour les personnes âgées pour les vaccins ? Comme cet après-midi il y avait une après-midi vaccination auprès des médecins... Donc voilà, c'était juste pour savoir. Pour les élections aussi.

Madame le Maire : Pour le Master, vous vous trompez, le Master n'est pas un véhicule 9 places, c'est un véhicule pour les techniques. Après on a le Lodgy. Le Lodgy en fait quand vous voyez d'autres communes, il aurait fallu quand-même passer par un prestataire à ce sujet parce qu'après au niveau du nettoyage du véhicule, au maximum 2-3 personnes, il faut aller avec elles à chaque fois au niveau des vaccins, et après par rapport à la responsabilité, on n'a pas de personne habilitée à ce sujet.

Madame FERNANDEZ : Il y a d'autres communes qui ont réussi à le faire.

Madame le Maire : Ils ont peut-être les moyens et les personnes qu'il fallait.

Madame FERNANDEZ : Peut-être.

Madame le Maire : Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, j'aurais souhaité avoir des précisions sur la décision n°41, l'étude de faisabilité portant sur les travaux du foyer Dugardin. En quoi consiste cette étude de faisabilité ? Et quel est son intérêt ?

Madame le Maire : En fait, c'est pour avoir une demande de subvention pour le chiffrage au niveau de toutes les sociétés, en fait.

Monsieur DORNE : Ce sont des demandes de devis que vous avez faites ?

Madame le maire : Non, parce qu'en fait, pour le plan d'accompagnement du projet, il est demandé des précisions, donc on a fait appel à un assistant à maîtrise d'œuvre.

Monsieur DORNE : D'accord, donc pour l'ensemble des travaux qui sont prévus pour le foyer Dugardin ?

Madame le Maire : Là je parle pour le foyer Jean Dugardin.

Monsieur DORNE : Pour le foyer Jean Dugardin ?

Madame le Maire : Oui, bien sûr, on est sur cette décision-là. (A Monsieur HAGE) Tu veux rajouter quelque chose, Grégory ?

Monsieur HAGE : Je voulais juste préciser qu'en fait, l'étude de faisabilité a été faite effectivement pour déposer le dossier de subvention donc il y a un assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous a aidé là-dessus, il nous a fait le prix estimatif, c'est sur quoi, d'ailleurs on a délibéré les 345 000€ de travaux donc il nous fallait déjà ça pour pouvoir faire le dossier de subvention et puis après, là, on a un architecte qui a été missionné et qui commence le projet en fait.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : Merci pour les précisions. Madame VETU ?

Madame VETU : Merci. Je reviens également sur la n°36, le périschool. Est-ce qu'une réunion d'information aux familles sera programmée avant les vacances ou en septembre ?

Madame le Maire : Non, ça sera fin août, pour que vous soyez directement dans le sujet en fait. Oui, par contre, vous allez avoir vos codes qui vont être diffusés avant les vacances mais la réunion sera faite vraiment fin août pour vraiment prendre en charge Périschool. S'il y a une difficulté au niveau d'un parent, il y a des agents qui seront à disposition fin août.

Madame VETU : Et j'ai également une autre question concernant la n°34 avec les stagiaires. Donc on a vu qu'il y avait deux nouveaux stagiaires qui étaient accueillis en mairie. Donc est-ce qu'on peut savoir un peu ce qu'ils ont effectué durant la durée de leur stage ?

Madame le Maire : Je vais laisser la DGS parler de ça.

Madame MARIINI : Ca dépend dans quel service ils sont accueillis ; au niveau des services techniques on leur donne des missions, ils sont toujours encadrés. Au niveau des services administratifs ce sont des missions d'accueil, des missions de classement, des missions informatiques, du traitement de documents aussi, il y a des stagiaires qui maîtrisent bien Excel ou autre. On accueille aussi des stagiaires à Gino Sanna notamment au sein du PIJ dans des missions d'accueil, des missions de frappe, donc ça dépend, on essaie d'accueillir en fonction des disponibilités dans l'ensemble des services.

Madame le Maire : Merci, Madame MARIINI. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va pouvoir passer au vote. Qui est d'accord ?

Monsieur CAUX : Madame le Maire, ça ne se vote pas les décisions, elles sont déjà passées, on ne va pas voter pour ou contre. Par exemple l'accueil d'un stagiaire du mois de mai ?

Madame le Maire : Si, on va les passer, vous vous opposez au niveau des décisions, Monsieur ?

Monsieur CAUX : Oui... l'article 2122-23 ne dit pas ça, mais bon...

Madame le Maire : On va passer au vote, qui est pour ces décisions ? Des abstentions ? Des votes contraires ? Donc vous ne prenez pas part au vote ?

Pour : 19

Contre :

Abstention : 5

2 personnes ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie.

Délibération n°01 : Rapport d'activités du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin) :

Madame le Maire : Donc ce rapport comme d'autres rapports représente toutes les activités menées par les syndicats concernant les demandes d'autorisations d'urbanisme, commerciales et l'évolution des plans locaux d'urbanisme, sachant qu'en 2020 il a été marqué par la poursuite des travaux d'élaboration d'un nouveau schéma de cohérence territoriale. Y-a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, à la lecture de ce rapport, aucun projet relatif à la commune, pour l'instant n'y figure. Pensez-vous à long terme vous faire accompagner par le SCOT parce que ça semble un organisme quand même très intéressant et très compétent en la matière pour des projets futurs en matière de plan local d'urbanisme, d'aménagement ou d'implantation commerciale, comparativement à certaines communes de la CAHC qui ont déjà eu affaire à cet organisme et à leur capacité de mener certains dossiers ?

Madame le Maire : C'est vrai que nous on n'est pas passés par le SCOT mais on est passés par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois concernant le dossier de la fosse 8 donc si on a des dossiers qui concernent le SCOT, on fera référence à nos projets et on les interpellera à ce sujet.

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ce rapport ?

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n° 2 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la FDE :

Madame le Maire : Donc la fraction du produit, c'est ce que je disais en commission, est reversée à la commune, soit 95% à compter du 1^{er} janvier 2022, et par rapport à la question qui a été posée par votre groupe, donc c'était bien 3% et là c'est passé à 5%, du coup. Donc y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°3 : Temps de Travail 1607 heures.

Madame le Maire : Donc comme vous le savez, selon les dispositions légales, par rapport à ces 1607 heures, là sur le tableau vous avez la définition en fait, comment c'est réparti, donc sur les slides suivants, au niveau des ARTT, donc comme vu en commission, on a fait en fait par demi-heure : 37h30, 37h, 36h30, 36h et 35h30. Donc par rapport à 37h30, donc il y aura 15 jours ouvrés par an. Avant c'est vrai qu'il y avait 16 jours ouvrés, mais donc la disposition légale c'est 15 jours donc on passe à 15 jours. Au niveau des congés payés, au lieu de 30 jours ça sera 25 jours, donc il y aura aussi une modification des horaires d'ouverture des services,

soit de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Ça a été vu avec les agents et par rapport justement aux administrés on se rend compte qu'à 8h il n'y a personne devant la mairie alors qu'à 13h30-13h45 il y a déjà des administrés qui attendent au niveau de la mairie donc je pense que c'est le fait d'aller mener les enfants à l'école, c'est peut-être plus facile donc voilà pourquoi. Le slide d'après c'est concernant la journée de solidarité. Donc concernant celle-ci, soit le travail d'un jour précédemment chômé autre que le 1^{er} mai, ou le travail d'un jour de congé ou de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Donc voilà pour cette délibération, donc y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Concernant cette délibération, Madame le Maire, on souhaite à la base voter pour parce que c'est un texte de loi et il faut l'appliquer, la seule remarque qu'on aurait à formuler, je ne sais pas si on entend bien, on s'est entretenus avec les syndicats qui nous ont remonté le déroulé de la réunion du CT, ils avaient voté contre, c'était de pouvoir avoir une garantie que l'application de ces 1607 heures se ferait vraiment en partenariat avec le personnel et que ça ne leur soit pas imposé. Vous parliez tout à l'heure des horaires des agents administratifs, 8h30-12h et 13h30-17h30, par rapport à l'accueil du public, peu importe, parce que comment on peut travailler de 8h à 8h30, ce n'est pas ça, c'est d'avoir la garantie que ça ne soit pas quelque chose d'imposé au personnel et qui soit partagé avec le personnel, non pas qu'avec le Comité Technique, je sais qu'il y a de grosses craintes au niveau du personnel par rapport à ce passage. C'est surtout d'avoir ces garanties que ça ne soit pas passé de force et puis parce que c'est la loi qu'on oblige tel personnel à avoir tel horaire... C'est juste ça.

Madame le Maire : Oui, c'est pour ça, je me permets de revenir sur ce que je vous annonçais tout à l'heure, au tableau qu'on avait présenté au niveau de la commission finances, 37h30 à 35h30, justement ça laisse un ajustement si une personne arrive à 13h45, elle pourra en fonction de sa semaine, du moment qu'elle fait ses horaires, en fait, ça sera de la souplesse. On ne va pas imposer à une personne 8h30 si elle veut commencer à 8h45, voilà, tant qu'elle fait ses 35 heures ou ses 37h30 par semaine en fait.

Monsieur CAUX : Donc ça serait une application -je suis désolé, Madame MARIINI, je parle à Madame le Maire- participative et pas directive ? Ça sera plus une application participative avec le personnel pour les impliquer au niveau de cette loi, plutôt que de diriger ou d'édicter ces horaires imposés ?

Madame le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous, mais par contre, là, vous disiez que vous ne parliez pas à Madame MARIINI mais c'est moi qui ai demandé à Madame MARIINI de proposer ces tableaux-là, en fait.

Monsieur CAUX : Non, je ne parlais pas de ça, je parlais juste de la réflexion avant.

Madame MARIINI : Je ne vous parlais pas, Monsieur CAUX.

Madame le Maire : On était en train d'échanger. Mais en tout cas, sachez qu'il y aura de la souplesse à ce sujet. Il n'y aura pas de pression, c'est une obligation légale donc on la fait débiter au 1^{er} janvier 2022, ça on l'a bien tenu, mais on a bien précisé au niveau des syndicats qu'il y aurait de la souplesse aussi au niveau de ces horaires, il n'y a pas de souci. Madame TACLET ?

Madame TACLET : Oui, Madame le Maire, c'était par rapport à la mise en œuvre de la journée de solidarité, parce que vous avez déjà parlé de la mise en œuvre donc je me permets d'enchaîner, effectivement vous avez proposé deux modalités, soit le travail d'un jour férié, soit la pose d'un jour de congé. Est-ce qu'il est envisageable de permettre aux agents qui génèrent

des heures supplémentaires de pouvoir utiliser ces heures supplémentaires pour compenser cette journée de solidarité ?

Madame le Maire : Ça c'est possible parce qu'ils ont des heures de récupération. En fait, il y a des agents qui ne veulent pas être payés au niveau des heures, ils préfèrent récupérer leurs heures pour les passer en heures de récupération. Par contre, d'autres demandes d'intervention à ce sujet ? Parce qu'on va passer au vote... Oui, Monsieur BOUYA ? Donc il faut bien distinguer par rapport à la journée de solidarité les 1607 heures.

Monsieur BOUYA : Moi je reviens sur les 1607 heures, pas sur la journée de solidarité, juste pour avoir des précisions parce que, dans la délibération que vous nous proposez, les cycles hebdomadaires sont différenciés, j'imagine, en fonction des services, au final, d'une certaine manière.

Madame le Maire : Pas des services, en fait, de l'agent. En fait il y a des agents qui vont faire 35 heures, il y en a qui font 37 heures, 37h30, ça dépend de leur contrat, ça dépend... c'est vraiment ouvert par rapport à leurs heures de travail.

Monsieur BOUYA : Je pensais que c'était plus par nécessité de service au final...

Madame le Maire : Ah non, pas du tout.

Monsieur BOUYA : D'accord. Et la deuxième question, en fait, que je me posais, c'était ce que vous vous engagez finalement à développer c'était d'aller un peu plus loin par la suite au niveau RH pour pouvoir justement suivre correctement au final ces heures d'agents, via un système informatique de RH plus perfectionné que celui qu'on a déjà, au final.

Madame le Maire : Au niveau des horaires, il y a un logiciel...

Monsieur BOUYA : Aujourd'hui on est plus dans du déclaratif de l'agent que dans quelque chose d'automatisé comme on peut trouver dans différentes collectivités territoriales. L'agent vient, badge etc...

Madame le Maire : Une pointeuse ?? Vous souhaitez une pointeuse au niveau des agents ?

Monsieur BOUYA : Ça serait bien d'évoluer sur cette option.

Madame le Maire : On en a déjà discuté avant, en 2014 et 2020, de la pointeuse. Si vous voulez proposer aux agents... C'est assez bizarre, quand même, votre remarque au niveau pointeuse, mais bon...

Monsieur BOUYA : En tout cas, je reviens là-dessus, il n'y a rien de méchant ou quoi que soit là-dessus, dans toutes les collectivités ça existe, c'est juste un moyen transparent pour les agents, et je dirais même protecteur aussi pour eux, pour savoir, le respect du temps de travail tout simplement. Vous prenez les choses avec ironie mais ce n'est pas le but...

Madame le Maire : Je ne prends pas les choses avec ironie, par rapport à ce qui a été demandé par Monsieur CAUX et votre question, c'est perturbant.

Monsieur BOUYA : Oui, mais on peut avoir des différences d'opinion même au sein d'un même groupe au final. Peut-être que vous-mêmes, vous avez des différences d'opinion au sein de votre groupe.

Madame le Maire : On est d'accord. Et ensuite on valide tous ensemble. Non mais bon, la remarque est retenue, Monsieur BOUYA. Mais en tout cas, concernant les pointeuses, ça n'a pas été discuté du tout en fait. En tout cas, on va passer au vote, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci. J'entends dire que c'est un recul de mettre une pointeuse etc, enfin dans la majeure partie des entreprises maintenant il y a une badgeuse, une pointeuse, et c'est pas du tout un recul, c'est juste pour les horaires des salariés, pour qu'à la fin justement du mois, on sache, les salariés savent s'ils doivent rattraper des heures, s'ils en ont fait assez, c'est pas du tout un recul. Bien au contraire, maintenant c'est dans la majeure partie des entreprises, c'est comme ça que ça fonctionne.

Madame le Maire : Alors, si je peux me permettre, depuis que Madame MARIINI est arrivée, on a mis en place une fiche de suivi au niveau des agents, c'est-à-dire les horaires, c'est tenu manuellement. On peut le faire sur Excel, au moins ça sera plus facile à calculer, mais avec cette fiche pour l'instant, tout fonctionne bien, mais bon, voilà, c'est à noter quand même.

Madame FERNANDEZ : Du coup ça revient à la même chose, vous suivez les horaires, la badgeuse les suit automatiquement, c'est tout, c'est pas du tout un recul, un contrôle des horaires etc, bien au contraire c'est pour faciliter à chaque salarié ses horaires à la semaine, au mois, pour qu'ils puissent s'y retrouver et justement savoir s'ils ont fait assez d'heures pour prendre un RTT, s'ils ont fait trop d'heures pour justement prendre en récupération pour leur journée de solidarité, c'est en aucun cas un recul ou un contrôle, c'est exactement le même suivi que Madame MARIINI fait.

Madame le Maire : Le suivi est fait, en tout cas vis-à-vis de la RH. Même au niveau des congés et autres, au fur et à mesure, avec leur fiche ils peuvent suivre ce qu'ils font exactement.

Madame MARIINI : Déjà, ce n'est pas le suivi DE Madame MARIINI, Madame MARIINI elle ne signe pas pour tous les agents, d'ailleurs j'en signe très peu, ce n'est pas parce que j'ai mis en place l'outil en tant que DGS que c'est moi qui signe ou contresigne tout. On a organisé les choses un peu différemment dans la proximité. Donc ça c'est le premier point. Ensuite, effectivement, le débat que vous évoquez, quand même, sur le plan psychologique, l'aspect contrôle lorsqu'on parle de pointeuse, de badgeuse, existe. On n'a pas du tout évoqué cette question avec les agents, d'ailleurs qui nous écoutent et je ne veux pas les faire paniquer sur le sujet, je ne voudrais pas qu'il y ait un faux débat, c'est-à-dire autant on a abordé les questions d'horaires, d'ARTT, d'horaires d'ouverture, d'accueil du public, sans difficulté, autant passer à la pointeuse, badgeuse et autre, ça n'a pas du tout été abordé pour l'instant. On peut vous entendre, bien évidemment, mais le débat n'a pas été abordé et je pense qu'il faut quand même le dire pour le public qui nous écoute.

Madame le Maire : En tout cas, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, simplement pour corroborer un petit peu ce que disais Madame FERNANDEZ, ayant connu cette expérience, je peux vous dire que lorsque les 1607 heures ont été mises en place dans la fonction publique nationale, la plupart des administrations ont mis en place ces badgeuses, ainsi que les grandes collectivités territoriales, et je peux vous dire que ça fonctionnait très bien et que les agents, les agentes, justement, quand on leur a supprimé, ça ne fonctionnait plus. Je peux vous dire, par retour d'expérience, croyez-moi que ça fonctionne très bien dans la fonction publique nationale et au sein des collectivités.

Madame le Maire : Ecoutez, pour l'instant ça se passe bien au niveau de la commune, donc voilà.

Madame FERNANDEZ : S'il vous plaît, juste pour répondre à Madame MARIINI, en aucun cas je n'ai voulu faire peur aux agents, etc... Je passais juste le message de ce que moi j'ai vécu en entreprise, et en aucun cas, vous voulez le dire au public donc je me permets de le dire aussi, en aucun cas je n'ai voulu faire peur aux agents etc... Bien au contraire c'est pour eux en fait.

Madame MARIINI : Merci.

Madame le Maire : Bon, en tout cas, c'est un sujet suivi, comme je vous l'ai dit juste avant. Donc on va bien séparer tout ça, les 1607 heures et la journée de solidarité donc on va passer au vote pour la délibération des 1607 heures. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 25 Abstentions : 1

Je vous remercie.

Délibération n°4 : Journée de solidarité :

Madame VETU : Il y a une absente.

Madame le Maire : Pardon ? Oui il y a une absente, donc on est 26 et pas 27 ce soir.

Madame TACLET : Non, c'est juste que je crois que sur une autre délibération, on a mis 20.

Madame le Maire : On a mis 20 mais c'est 19, tout à fait. Donc concernant la journée de solidarité, qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°5 : Convention FECCI pour la formation des élus et des agents :

Madame le Maire : Alors, au niveau de la FECCI, c'est une nouvelle convention, d'un montant de 1734 €, pour vous dire que beaucoup d'agents suivent cette formation, même les élus. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 6 : exonération des droits de place aux commerçants non-sédentaires :

Madame le Maire : Donc c'est une prolongation de l'exonération des droits de place pour les commerçants du marché, on souhaite faire cette prolongation pour la période du 1er janvier au 30 septembre suite à la crise sanitaire. Normalement, la crise devrait être réglée au 30 septembre, espérons... Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Madame VETU ?

Madame VETU : Merci. Là, tous les commerces sont invités à réouvrir, on a un adjoint pour prendre en charge et suivre cette thématique. On aimerait savoir quelle politique justement en termes de développement et de dynamique commerciale va être mise en place au niveau de la commune ?

Madame le Maire : Ça on va pouvoir en parler au niveau de la commission commerce, avec Monsieur FAUQUEMBERGUE, à ce sujet justement pour revaloriser ce marché communal, parce que c'est vrai qu'il devient triste, et dont les commerçants se sont, on va dire, un peu éloignés par rapport à cette crise, en fait.

Madame VETU : Du coup, il y aura cette réunion au mois de septembre ?

Madame le Maire : Oui, oui. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote ? Qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 7 : Plan d'action du bailleur Maisons & Cités dans le cadre de l'exonération TFPB 2022.

Madame le Maire : Concernant cette délibération, je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Merci, Madame le Maire. Donc, avant de passer au vote, une petite explication concernant l'abattement de cette TFPB, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Elle permet donc aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires. En contrepartie de cet avantage fiscal les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité et de service de ces quartiers en y renforçant leurs interventions dans les thématiques suivantes. Je les énumère parce que je pense que ça vaut le coup de comprendre à quoi tout cela sert.

- La présence du personnel de proximité
- Gardiennage
- Médiation sociale
- Référent sécurité
- Formation et soutien du personnel de proximité
- L'entretien, la réparation des équipements vandalisés, par exemple
- Gestion des déchets et des encombrants, des épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation, sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service
- Travaux d'amélioration et de sécurisation de la signalétique

Donc, dans notre commune on a 528 logements qui sont inclus dans le périmètre du quartier prioritaire de la Cité Cornuault. Parmi ceux-ci, 466 appartiennent à l'organisme Maisons & Cités, calculés au prorata du nombre de logements sis sur ce quartier prioritaire. Le montant annuel de la TFPB pour cet organisme HLM est de 32 406 € pour 2022. Donc il est nécessaire de contractualiser les modalités d'utilisation de cette enveloppe qui est dévolue à la commune, du fait de cet abattement, et donc d'acter le plan d'action joint. Vous avez eu dans les différents

documents vous avez ce plan d'action, à la présente délibération. Donc il est proposé au présent Conseil Municipal de valider le programme communal d'actions présenté pour cette période, d'autoriser Madame le Maire à signer les documents et les éventuels avenants liés à toute modification du plan d'action, notamment en cas de reliquats découlant des précédentes programmations afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire : Merci, Monsieur VASSEUR. Y-a-t-il des demandes d'interventions ?
Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, Madame le Maire, j'aurais juste voulu une petite précision sur le programme d'actions finalement. Je vois que le 20.22 c'est « agent de médiation sociale, création d'un poste », c'est un seul poste ou il y a plusieurs postes ?

Madame le Maire : C'est un poste.

Monsieur BOUYA : Un seul poste. Dépenses prévisionnelles 11 400 €, donc qui seront issus de la subvention finalement. Moi je pensais, dans mon souvenir, que les Adultes Relais c'étaient des postes subventionnés ? On est d'accord ou pas, à ce niveau-là ?

Madame le Maire : En fait, là ce n'est pas indiqué au niveau du poste, c'est une personne qui peut intervenir sur différentes communes, même nous ça sera peut-être un Adulte Relais qui sera de l'extérieur, mais en fait au niveau des Adultes Relais, vous avez raison, il peut être subventionné quand il fait partie d'un quartier prioritaire, il n'y a pas de souci. Mais là c'est concernant des charges en fait, ce n'est pas du tout par rapport au niveau de salaire.

Monsieur BOUYA : Ok, d'accord, je comprends mieux. Et est-ce que vous avez une idée du prorata, de combien de temps en gros, quelle période il va passer ici, que ce soit dans la Cité, ou... ?

Madame le Maire : C'est ça, en fait. Là c'est par rapport à 2022 donc on ne sait pas trop. On a fait cette demande au niveau du bailleur mais on ne sait pas vraiment la durée au niveau de la commune.

Monsieur BOUYA : Deux autres petits points, la mise à disposition du local on en a déjà parlé c'est pour le projet de repas solidaires de Monsieur VASSEUR, l'aménagement de la cantine solidaire également, et finalement on retombe bien sur nos 13 000 € dont on avait déjà parlé.

Madame le Maire : Oui, il n'y a pas de surprise pour l'instant.

Monsieur BOUYA : Par contre pour toute la partie tranquillité résidentielle, le bailleur social ne propose pas d'action à ce niveau-là, parce que là il n'y a rien qui concerne la tranquillité résidentielle des habitants de ce quartier QPV... Je voulais savoir si c'était un choix de votre part, ou si c'était le programme du bailleur social, en l'occurrence. Merci.

Madame le Maire : En fait le bailleur propose plusieurs choix, et c'est la commune qui décide, parce que c'est vrai qu'ils nous avaient mis des sommes sur d'autres projets qui ne convenaient pas du tout à la commune. Et du coup, au niveau médiation ils ont déjà, si je ne me trompe pas, au niveau de leur parc, un médiateur indirectement, donc il n'y a pas besoin de faire appel à un

TFPB pour ça. Voilà, Monsieur BOUYA. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibérations n° 8a et 8b : Subventions aux associations : la Lyre Evinoise et Quartier Libre.

Madame le Maire : Donc concernant la délibération suivante, je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci, Madame le Maire. Donc les questions 11 et 12 ont été vues en commission. Donc concernant la subvention pour la Lyre Evinoise, donc au niveau de la Lyre Evinoise, ils ont eu 30% effectivement, de leur subvention mais ils nous contacté, une demande a été faite au niveau de la commune pour avoir une subvention exceptionnelle. Cette subvention exceptionnelle, c'est dans le cadre de l'achat de nouveaux instruments donc aujourd'hui j'ai proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500 € pour l'achat d'instruments. La deuxième association, c'est Quartier Libre, qui a été nouvellement créée, donc pour cette nouvelle association, j'ai demandé d'allouer une subvention de 300 €. Donc, cette associations Quartier Libre, pour ceux qui ne le savent pas, c'est une association qui a pour but de favoriser le zéro déchet dans un projet de démarche alimentaire, donc il y aura plusieurs actions pendant l'été. Ce sera sous forme de petits goûters, sous forme de jeux.... Donc je vous invite quant à ces actions, à aller les voir, à y participer, parce qu'ils vont participer déjà, aux quartiers d'été et aux actions au niveau de la nouvelle aire de jeux rue Massenet.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors, pour la Lyre Evinoise, la subvention, c'est vraiment une subvention exceptionnelle en fait ? Ça ne sera pas, comme ils ont eu 30%, déduit des 70% restants ?

Madame le Maire : Non.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, merci. Et pour l'association Quartier, c'est quel quartier, en fait ? Ça définit un quartier en particulier ?

Madame le Maire : L'association Quartier Libre ? C'est concernant la cantine solidaire, c'est ce que je disais juste avant, ça va être au niveau du 17-19 rue Molière et ils vont intervenir dans la Cité Cornuault, rue Massenet.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ok.

Madame le Maire : Au niveau de l'aire de jeu.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et c'est une association qui est indépendante de la mairie, en fait ? C'est vraiment une association ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait, oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci.

Madame le Maire : Par contre, je vais revenir quand même sur la subvention exceptionnelle, l'année dernière elle avait été regroupée au niveau de la subvention, là j'ai bien voulu au niveau du fonctionnement, là j'ai bien voulu la séparer pour bien expliquer qu'ils ont une subvention exceptionnelle au niveau de l'achat d'instruments. Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, simplement Madame le Maire, je souhaitais apporter un complément d'information suite à cette délibération pour qu'il n'y ait pas d'équivoque vis-à-vis du public qui nous écoute ce soir, et notamment à l'attention des présidents d'associations. A savoir que là, c'est noté « subventions aux associations », mais lors de la dernière commission, donc « fêtes, cérémonies et vie associative », nous avons également évoqué avec Madame BENBRAHIM le complément des subventions, donc effectivement comme vous l'avez rappelé, 30% ont été versés et il nous a été communiqué que tous les présidents/ présidentes d'associations recevraient prochainement un courrier leur demandant s'ils souhaitent le versement d'un complément de subvention, et qu'en tout état de cause, pour ceux qui le souhaiteraient, ce complément devra dûment être justifié. Je pense ne pas avoir, disons, mal interprété vos propos, Madame BENBRAHIM.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM, je pense que ça a été vu en commission.

Monsieur DORNE : Oui, tout à fait mais c'est pour apporter des petites précisions pour le public qui nous écoute.

Madame BENBRAHIM : Mais je vais apporter des précisions, oui, pour le public, effectivement, puisque c'est la vie associative d'Evin-Malmaison, c'est de l'argent public. Donc oui, comme vous l'avez dit, ça a été vu en commission Fêtes et Cérémonies, donc là le courrier doit être envoyé. Ce matin, on en a parlé avec Madame MARIINI, il a été tapé, vous allez bien recevoir un courrier stipulant le complément de la subvention avec des précisions concernant vos futurs projets, donc on avait mis trois demandes de projets, on a demandé aussi de voir le complément de l'état financier de l'association, donc effectivement, si la subvention complémentaire doit être versée, elle sera versée, Monsieur DORNE. Ça a été vu en commission associative. Et on avait annoncé cette information lors du Conseil Municipal du 7 avril, je crois. Ai-je répondu à votre question, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, tout à fait, c'était pour apporter les précisions nécessaires aux présidents d'associations qui nous écoutent ce soir.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 9 : Mise en place d'un conventionnement pour la stérilisation des chats errants.

Madame le Maire : Je vais de nouveau passer la parole à Madame BENBRAHIM concernant la stérilisation des chats errants.

Madame BENBRAHIM : Donc cette délibération a été vue lors de la commission du 14 juin, donc c'est une délibération qui a pour but de mettre en place une convention avec l'association Patte Blanche 62 pour la stérilisation des chats errants, pour éviter d'avoir de plus en plus de chats errants sur la ville. Donc on a pu voir que cette action avait commencé sur la ville, donc là ce serait pour remettre en place une convention entre l'association et la ville d'Evin-Malmaison. Donc il y aurait une campagne qui commencerait à être mise en place sur la ville avec un certain protocole ; si mes souvenirs sont bons, la stérilisation se passera en plusieurs zones puisque pour les mâles et les femelles il y a un certain temps d'adaptation et ensuite il y aura un suivi post-opératoire. Ou post-chirurgie, je ne sais pas comment on appelle ça. Des questions ?

Madame le Maire : Il n'y a pas de demande d'intervention ? On va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 10 : Travaux d'affaiblissement acoustique et d'isolation thermique du foyer Jean Dugardin – dotation de soutien à l'investissement local : encaissement de la recette.

Madame le Maire : Concernant la délibération sur les travaux d'affaiblissement et d'isolation thermique du foyer Jean Dugardin, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Merci, Madame le Maire. Donc, effectivement, on en a déjà parlé lors des Conseils Municipaux précédents. Donc le foyer Jean Dugardin va être rénové, on vous avait annoncé qu'on avait fait une demande de subvention DSIL, donc Dotation de Soutien à l'Investissement Local, aujourd'hui on peut vous annoncer qu'on a eu un avis favorable de l'Etat, donc on va recevoir une dotation de 148 974 €, ce qui représente 40% du coût des travaux

Madame le Maire : Il n'y a pas de demande d'intervention ? On va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°11 : Plan de relance socle numérique.

Madame le Maire : Je vais de nouveau laisser la parole à Madame Corinne LEFEBVRE pour le plan de relance de ce socle numérique.

Madame LEFEBVRE :

- Achat de matériel : 10 ordinateurs portables et 8 vidéoprojecteurs interactifs « VPI » et services divers (livraison, installation, raccordement, mise en service, formation, service après-vente)
- Le coût prévisionnel du projet : 17 554 € HT soit 21 064,80 € TTC
- Subvention de l'Etat à hauteur de 70 % du total des dépenses engagées sur le volet « équipement des écoles d'un socle numérique de base » soit 13 653,36 €.
- Subvention de l'Etat pour la prise en charge de 50% des dépenses relatives au volet « accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques », soit 780 €.
- Participation communale de 6 631,44 €.

Madame le Maire : Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique pour les écoles élémentaires (car uniquement éligibles au plan de relance mais un engagement est pris auprès de l'école maternelle afin que dans une moindre mesure le matériel informatique puisse également être installé même si non-subventionné). L'objectif est d'augmenter le nombre de TBI dénommés Vidéoprojecteurs interactifs au sein des écoles et de doter chaque classe d'un PC portable.

Ainsi, dans le détail, l'Etat subventionne certes le matériel à hauteur de 70% et participe aux frais annexes de mise en service et de formation à hauteur de 50%. Soit une subvention d'un

montant total de 14 433 € qui pourrait être allouée à la commune dont le reste à charge serait de l'ordre de 31 %.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame VETU : Alors, nous nous réjouissons de tout l'investissement qui est fait vraiment vers les écoles. Bon, maintenant c'est vrai que ça fait deux délibérations en faveur du numérique où il n'y a pas l'école maternelle. Là on entend bien que c'est vraiment à destination du primaire, bon maintenant l'outil informatique est important aussi à l'école maternelle et fait partie du programme, c'est maintenant une compétence de fin de cycle de maternelle, il ne faut pas l'oublier, et ce qui est important aussi, c'est tout l'équipement qui y est lié mais aussi son entretien. A la maternelle, il y a un VPI qui est installé depuis 5 ans et qui est inutilisable parce qu'il n'est pas fixé correctement au mur, donc la directrice ne peut pas l'utiliser comme elle l'indique dans les comptes rendus de conseils d'école, donc du coup c'est bien d'en avoir mais c'est encore mieux quand ça fonctionne.

Madame LEFEBVRE : Merci de votre intervention.

Madame le Maire : Oui, on a pu remonter par rapport au conseil d'école, l'information au niveau des techniques, à ce sujet. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°12 : Travaux de réhabilitation et de sécurisation des accès et abords des écoles Blum et Méresse-Ségar. Dotation d'équipement des territoires ruraux : encaissement de la recette.

Madame le Maire : Donc c'est pour pouvoir encaisser la recette au niveau de la DETR. Donc le coût prévisionnel total s'élève à 56 613 € HT, et la subvention DETR est de 12 650,75 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci. Oui, bien évidemment, c'est une excellente nouvelle pour les écoles. Est-ce que vous savez déjà nous donner la date, pareil, si ça va être mis en place pour la rentrée ?

Madame le Maire : Pas pour le moment, parce que vous avez dû le voir lors du dernier Conseil Municipal, on n'a pas de retour du Conseil Départemental ni de la DSIL donc on attend ces retours pour pouvoir engager ces travaux, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Ok, merci. Donc j'en profite juste pour remettre en avant deux petits points qui se passent notamment à l'école Méresse. Le drive école, entre guillemets, recommence énormément, et là ça a engendré des disputes, il y a quelques jours, entre parents et devant les enfants, donc cris, menaces, etc... et là, malheureusement le civisme ne peut plus rien faire. Donc, du coup, je pense qu'il est urgent d'y apporter une solution. Je pense qu'il y a un papa qui a eu Madame MARIINI au téléphone à ce sujet, à ce qu'il m'a dit. Il m'a dit ça hier donc c'est pour ça que je me permets de vous le dire. Et puis la deuxième chose, il y a beaucoup de jeunes qui ont accès régulièrement aux bornes électriques à côté du presbytère. Déjà en soi,

ce n'est pas normal parce que ça favorise des rassemblements, et là plusieurs matins on a retrouvé des bouteilles, devant l'école...

Madame le Maire : Alors, vous avez posé la question en « questions diverses », on est hors sujet, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Non mais je voulais juste vous avertir de ce qu'il se passait.

Madame le Maire : On en a été informés et j'ai fait appel aux forces de l'ordre, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Je me permets juste de finir, cette semaine il y avait des bouteilles d'hélium énormes devant l'école, donc voilà, je pense que c'était important d'en parler. Merci.

Madame le Maire : Oui, on en a été informés et on n'attend pas après vos remarques pour pouvoir faire appel aux forces de l'ordre, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Mais je n'ai jamais dit ça, Madame le Maire...

Madame le Maire : Non, ce n'est pas ça, c'est parce qu'en fait on est hors sujet par rapport à cette délibération, Madame FERNANDEZ, si je peux me permettre. Donc y a-t-il d'autres remarques pour la DETR pour l'encaissement de la recette ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°13 : Encaissement des subventions Quartiers d'Eté.

Madame le Maire : Pour cette délibération, je vais de nouveau laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Merci, Madame le Maire, donc il s'agit de l'opération Nos Quartiers d'Eté et l'encaissement des subventions, et cette opération Quartiers d'Eté, elle vise à l'installation d'un écovillage qui verra se produire différentes actions autour de l'écologie. Donc un financement région à hauteur de 5 000 €, un financement ANCT à hauteur de 4 500 € et la part communale s'élevant quant à elle à 500 €.

Madame le Maire : Merci, Monsieur VASSEUR ? Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors, je sais qu'il y a une réunion qui est prévue avec les associations pour ça justement, et du coup je voudrais savoir s'il y a déjà des retours d'associations, en fait, qui vont participer ? Quelle est la date des Quartiers d'Eté et qu'est-ce qui est prévu avec les sommes allouées, déjà, par la Mairie, en fait ?

Madame le Maire : Alors, pour votre information, oui, il y a déjà des associations qui sont venues vers nous, je pense que la réunion c'est demain, si je ne dis pas de bêtise, elle n'a pas lieu que pour ça parce qu'il y a des forums, donc je sais qu'il y a eu un copil tout à l'heure, il y

a eu des modifications, l'écovillage aura lieu fin juillet, il y a beaucoup de prestataires qui sont venus vers nous, il y en a d'autres qui, apparemment, se sont retirés, et donc voilà, je ne sais pas si...

Monsieur VASSEUR : On peut citer quelques associations, si vous le souhaitez. Il y a notamment l'association Gym Seniors, le Comité des Fêtes du quartier des Elans, l'association Quartier Libre, l'APE Dolto, l'APE Méresse, l'association de boxe thaï. Donc voilà pour les associations qui participent.

Madame le Maire : Il y a la Gym Senior.

Monsieur VASSEUR : Gym Senior, oui, je l'ai dit, je l'ai dit en premier.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et ça va se faire où dans la commune, en fait ?

Madame le Maire : Au niveau de la Maison pour Tous, au niveau de la Salle Dutilleul.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Parce que vous dites au mois de juillet, ça va être une journée, deux journées, 3 journées ?

Madame le Maire : Ça, on va l'établir en fonction des prestataires, là pour l'instant on n'a pas le retour de tous les prestataires donc on aura l'information courant juillet, on vous la communiquera. Elle sera communiquée sur la page Facebook.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci, Madame le Maire, juste une petite précision s'il vous plaît, je voulais savoir qui était finalement bénéficiaire de ces encaissements de subventions ?

Madame le Maire : C'est la commune qui est porteuse du projet.

Monsieur BOUYA : C'est la commune qui est porteuse du projet ? Ok, d'accord, merci.

Madame le Maire : Oui, parce que c'est vrai qu'avant, pour les Quartiers d'Été, je vous rejoins, c'était l'association qui portait le projet, et là c'est la commune.

Monsieur BOUYA : Et pourquoi vous n'avez pas réussi à trouver d'association... ?

Madame le Maire : En fait, si je peux me permettre, avec la crise sanitaire, on a essayé quand même de faire un Quartier d'Été, sachant qu'on ne savait pas comment ça allait se passer et c'est pour ça qu'on a sollicité quand même les associations à ce sujet, mais en expliquant notre savoir-faire de ce Quartier d'Été.

Monsieur BOUYA : Ok, et ça va se pérenniser le fait que ce soit la Mairie qui demande ?

Madame le Maire : Non, je pense que ça va revenir après au niveau associatif. Oui, tout à fait. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°14 : Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

Madame le Maire : Concernant la prochaine délibération, je vais de nouveau passer la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Donc nous allons voter la Convention avec la CAF, du Contrat Territorial Global (CTG), le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF, en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse, convention de partenariat co-constructif visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : C'est Madame TACLET qui a levé la main en premier.

Madame TACLET : Merci, Madame le Maire. Donc, effectivement on a parlé de cette délibération lors de la Commission Jeunesse de lundi, donc merci, Madame la DGS, j'ai bien reçu le document de la CAF qui participe au diagnostic partagé. Par contre on avait échangé sur le fait que le document qu'on a reçu était le document de travail. Donc est-ce que vous avez reçu le document définitif sur lequel... ?

Madame le Maire : Il y a un rendez-vous prévu la semaine prochaine avec la CAF, donc à mon avis ça sera étudié...

Madame TACLET : Donc on ne vote pas, enfin on ne peut pas voter sur un document de travail.

Madame le Maire : Moi je pense que si, parce qu'en fait, par rapport à l'enjeu financier, on a des dates butoirs en fait par rapport à ça, donc si on ne délibère pas, ça va être compliqué au niveau de la convention. Après, s'il y a des modifications on parlera des activités et autres, on vous en parlera au niveau commission. Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors, j'ai plusieurs questions : qui est porteur de projet ? Qui est le coordo qui s'occupera du dossier CTG ?

Madame le Maire : Au niveau des agents, vous parlez ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui.

Madame le Maire : Au niveau de la CAF c'est toujours Madame TATE, qui est en arrêt, donc c'est Madame KOWALCZAT qui prend en charge actuellement.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord. Alors, on a eu en annexe la convention territoriale, donc ça c'est l'exemplaire de la commune qui est présenté ? C'est ça ?

Madame le Maire : C'est ça, oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup, Madame le Maire, je profite de ce moment pour vous féliciter de vos nouvelles fonctions, puisqu'apparemment vous êtes Maire de Billy-Montigny sur le document.

Madame le Maire : Ça a été corrigé, c'est la CAF.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je reprends ce qui est écrit dessus, la commune de Billy-Montigny, Maire, Valérie PETIT.

Madame le Maire : La convention n'est pas signée, Madame, si je peux me permettre...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui, mais enfin c'est quand même un document que vous nous soumettez au vote, Madame le Maire.

Madame le Maire : Oui, mais c'est la CAF qui me l'a envoyé, on a demandé à la CAF de rectifier, et puis si bien je ne signerai pas, je ne suis pas Maire de Billy-Montigny, on est bien d'accord.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Enfin, c'est une précision qui aurait pu être apportée avant, oralement. Mais je ne suis pas présente à la Commission, Madame MARIINI, et je crois que vous n'avez pas eu la parole de Madame le Maire. Franchement Madame MARIINI, ça commence à devenir... c'est impressionnant, on vous entend, en fait quand Madame le Maire parle, on vous entend également, et du coup on a deux oreilles, d'accord, mais c'est vraiment insupportable en fait, donc ça serait bien que vous évitiez de parler en même temps que Madame le Maire. Ça serait mieux, enfin je pense. (A Madame le Maire) Nous on l'entend, donc on ne vous entend pas, en fait. Donc c'est pas très agréable.

Madame le Maire : D'accord, donc ce n'est pas agréable, je ne parle pas assez fort, apparemment.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Voilà, ça doit être ça...

Madame le Maire : Mais vous saviez très bien quand vous étiez élue, qu'il y avait des erreurs telles quelles, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je n'ai pas entendu, là, vous n'avez pas parlé assez fort...

Madame le Maire : Je viens de dire que des erreurs telles quelles, on essaie de les rectifier, mais bon, ce n'est pas nous qui avons rempli ces documents.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui, c'est pas vous...

Madame le Maire : D'autres remarques, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Dans le CTG en fait, est-ce qu'il va y avoir la labellisation du centre Gino Sanna ou pas ? Ce n'est pas inclus dedans ?

Madame le Maire : Non. D'autres remarques ? Monsieur BOUYA, vous n'avez pas de remarque ? Non ? Donc on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 6

Je vous remercie.

Délibération n°15 : Tarifs garderie dans le cadre des centres de loisirs.

Madame le Maire : Donc concernant la prochaine délibération, je vais de nouveau laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Nous allons voter la mise en place d'une garderie au sein du centre de loisirs notamment cet été juillet et août, dans des conditions identiques.

Garderie matin et soir :

- tarif pour les enfants évinos : 2,30 € pour la garderie du matin ou du soir et 3,40 € pour la garderie du matin et du soir.

- tarif pour les enfants non-évinos : 3,30 € pour la garderie du matin ou du soir et 4,40 € pour la garderie du matin et du soir.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : En fait, si je comprends bien, il y a une garderie qui va être mise en place pour les vacances d'été avant les centres de loisirs, c'est bien ça ? Et du coup, si vous avez mis en place, ça veut dire que vous avez déjà un certain nombre d'inscrits en garderie important que vous connaissez. C'est possible d'avoir le nombre d'enfants inscrits en garderie par rapport au nombre d'enfants inscrits aux centres de loisirs ?

Madame le Maire : Je vous le communiquerai par mail.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je voudrais savoir également, le personnel qui tiendra la garderie, est-ce que ça sera le même personnel qui fera le centre de loisirs, ou ce sera du personnel différent ?

Madame le Maire : Alors en fait il y aura notre personnel et il y aura quelques animateurs en fonction du nombre d'enfants. En fait on n'a pas pris de personnes extérieures, si c'est ça que vous voulez savoir...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, ce n'est pas ça. C'est est-ce que le personnel qui va tenir la garderie de 7h à 9h sera le même personnel qui va faire le centre de loisirs de journée, en fait ? Je me suis mal exprimée ?

Madame le Maire : Non, ils vont tourner, parce que comme ils vont faire par rapport aux horaires, s'ils font 7h-9h, ils vont tourner en fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pareil pour le soir, je suppose ?

Madame le Maire : Tout à fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci.

Madame le Maire : Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci. Aucune attaque dans ce que je vais dire, juste une petite question, nous savons qu'il y a certains parents qui ont pu préinscrire leurs enfants en garderie quand ils sont venus les inscrire au centre. Enfin, ces parents-là vont être appelés pour leur dire, je suppose, que ce soir la garderie a été votée au Conseil Municipal. Ma question, c'est : les parents, du coup, parce que là les inscriptions sont closes, du coup les parents qui n'ont pas pu en fait inscrire leurs enfants au centre parce qu'il n'y avait pas de garderie, est-ce que les inscriptions sont définitivement closes ou alors vous allez relancer dans les quelques jours qui arrivent, une nouvelle vague d'inscriptions justement pour ces parents-là qui ne sont pas venus inscrire leurs enfants au centre aéré parce qu'il n'y avait pas de garderie ?

Madame le Maire : Je crois savoir de quoi vous parlez, en fait je sais qu'il y a une réunion prévue, je ne sais pas quand exactement aura lieu la réunion, par contre, non, les inscriptions sont closes.

Madame FERNANDEZ : Mais du coup, voilà, c'est une bonne décision de faire une garderie mais c'est une décision tardive, du coup, parce qu'il y a beaucoup de parents qui vont quand même être embêtés.

Madame le Maire : Bon, en tout cas voilà, pour la remarque. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Des votes contraires ?

Pour : 19 Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°16 : Désaffectation, déclassement de la parcelle AD 818 avant cession.

Madame le Maire : Donc on va passer à la prochaine délibération et je vais passer la parole à Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : Merci, Madame le Maire. Donc les deux délibérations suivantes, à savoir la 19 et la 20, sont liées puisqu'à la 19 on demande la désaffectation de la parcelle AD 818, parcelle qui se trouve rue Paul Leroy, qui est sollicitée à l'achat par un de nos concitoyens. Il faut donc l'enlever du domaine public. Est-ce que vous êtes pour cette délibération qui entraîne...

Madame le Maire : (à Monsieur LIEVAL) Des demandes d'interventions, avant ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire et Albert, je voulais savoir simplement une précision, est-ce que l'avis tarifaire émis par le domaine public tient compte d'une éventuelle plus-value pour le propriétaire acquéreur, parce qu'il y a eu plusieurs délibérations du même genre depuis déjà pratiquement un an, et je me suis aperçu que le prix fixé n'est pas forcément dépendant de la superficie. Donc quels critères sont pris en compte ? Est-ce qu'il y a la situation, est-ce qu'il y a d'autres éléments qui pourraient être précisés concernant justement le prix ?

Madame le Maire : Donc il y a différents terrains qui sont constructibles, et pour ces terrains-là il y aura une servitude en fait, par rapport à ça. Mais en fait au niveau des domaines, ça dépend de ce que je viens de vous dire juste avant, en fait.

Monsieur DORNE : Oui mais enfin, disons que la plus-value que peut retirer éventuellement un propriétaire, elle est déterminée comment ? Parce qu'effectivement s'il y a une servitude, je parle d'une plus-value, parce que le propriétaire qui achète ce terrain, son bien peut prendre un peu plus de valeur, ou pas, donc est-ce que le Domaine Public tient compte dans une étude préalable de cette future plus-value dont va pouvoir bénéficier un propriétaire, si par exemple, après, il décide de vendre son bien ?

Monsieur LIEVAL : Ça a été pris en compte.

Madame le Maire : Donc en fait, on ne fait pas forcément appel aux Domaines en fonction du montant, les Domaines sont interpellés en fonction d'un certain montant. Là, c'est la commune qui décide par rapport aux biens, par rapport aux mètres carrés, en fait, on va dire, entre guillemets, et il y a différents paramètres qui sont étudiés, en fait. Par rapport, justement, là je sais qu'il y a une servitude, là ce n'est pas dans le PIG du tout mais en fait par rapport aux espaces, si c'est constructible, si ce n'est pas constructible, il y a différents.... Voilà, c'est basé par rapport à d'autres terrains de mêmes, entre guillemets, mètres carrés.

Monsieur DORNE : D'accord, ça veut dire qu'il y a une base préalable et ensuite, éventuellement, selon les critères et la situation du terrain, vous ajoutez ou vous retranchez.

Madame le Maire : C'est ça, tout à fait.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : De rien. Par contre est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions, excusez-moi, je vais vous passer le micro après parce que là on va faire le déclassement, justement. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Donc la délibération concernant le déclassement. Y a-t-il des votes pour ? Donc sachant que Madame BENBRAHIM ne prend pas part au vote. A ce sujet, quand ce terrain a été mis en vente... Donc attendez, on va lever la main. On est 25 pour. Je vous l'ai dit, c'est parce que la dernière fois il y a une personne qui a pris part au vote, mais on s'est rendu compte que cette personne faisait partie du terrain, en fait. Donc je l'ai signalé à ce monsieur. On fait très attention à ça, pour éviter qu'on vous dise que vous avez pris parti, donc voilà.

Monsieur CAUX : Conflit d'intérêt.

Madame le Maire : C'est juste une information. On va parler de la cession.

Vote à l'unanimité. (Madame BENBRAHIM ne prend pas part au vote)

Délibération n°17 : Cession de la parcelle AD 818 au profit de Madame Fadela BENBRAHIM.

Monsieur LIEVAL : Le terrain étant déclassé, on va passer à l'obtention de la vente, c'est une parcelle qui mesure 189 m², vous l'avez peut-être devant les yeux, avec le petit plan. C'était inclus dans l'annexe, donc 189 m² pour une cession à 4 200 € HT et hors frais notariés. Donc en fait, cette dame ne sollicite pas le terrain pour faire une construction ou quoi que ce soit, c'est surtout pour clôturer et se protéger des éventuels envahissements par des jeunes. Y a-t-il des questions posées à ce sujet-là ? Je vous remercie infiniment !

Madame le Maire : Merci, Monsieur LIEVAL. Donc on va passer au vote, qui est pour cette délibération ? Des abstentions ? Des votes contraires ?

Pour : 18

Contre : 7 (Madame BENBRAHIM ne prend pas part au vote)

Je vous remercie.

Questions diverses :

Question n°1 : « *Qu'a donné votre rencontre avec les habitants de la rue Zola le 26 Avril dernier ? Leur pétition sera-t-elle entendue ? Un radar pédagogique (récupéré de la rue Lamendin) a été installé dans la rue Zola mais il ne semble pas être en service. Comment allez-vous donc analyser les données recueillies au niveau de la vitesse pour votre rendez-vous de la fin du mois de Juin avec les riverains ?* » Comme indiqué et pour faire suite aux engagements pris par la municipalité, un radar a effectivement été installé ; en revanche, suite à un dysfonctionnement technique, il n'est malheureusement pas opérationnel à ce jour. Les administrés sont tenus informés de l'évolution de la situation.

Question n°2 : « *Les habitants de la rue de Tournai sont également en attente d'éclairage - pouvez-vous mettre en place vos solutions intermédiaires pour améliorer leur quotidien comme évoqué au dernier conseil municipal ?* » Vous m'interpellez sur les solutions intermédiaires sur l'éclairage public de la rue de Tournai. Les services techniques vont saisir notre prestataire. La rue de Tournai que vous évoquez tout particulièrement, fait effectivement partie des travaux qui se dérouleront lors de la première tranche ; dans cette rue, actuellement subsiste un éclairage, certes insuffisant. Sur ce dossier de l'éclairage public, comme annoncé, sachez que dans les rues suivantes

-rue du Paradis, il y aura des HAPI LED

-rue Debussy : FLEXIA des lanternes

-rue des Bénédictins : des HAPI LED

-rues Clos des Obeaux et Cité des Horbois : HAPI LED et TCO concernant l'armoire rue Lamendin

-rue des Lilas et rue Zola : armoire LILA HAPI LED et TCO quand il y a des poteaux bétons

-rue Raymond Renaux : armoire UGO HAPI LED

-rue du 8 mai : HAPI LED

-Les Elans secteur complet sauf le Manoir et rue Basly (du CCAS jusqu'en face de l'ancienne COOP, pour ceux qui connaissent l'ancienne COOP) : TCO

-rues Bizet, Berlioz, Rameau, Chopin : armoire fontaine TCO

-rue Schaffner et rue de Tournai jusque rue Ronsard : armoire TCO

Des travaux se dérouleront de septembre à décembre ; les administrés seront informés pour le calendrier précis

Question n°3 : « *Serait-il possible de mettre en place des contrôles dans la commune concernant le passage des camions bennes et autres poids lourds de plus de 3T5 qui sont normalement interdits de circulation dans la commune (hors desserte locale si celle-ci figure). Des riverains de la rue Basly, nous ont fait part des nuisances liées au passage des camions, notamment au niveau des « dos d'ânes » : bruit, vibrations occasionnant des fissures importantes au niveau des murs et carrelages de leur habitation. Hormis le bien-fondé incontestable des plateaux ralentisseurs, cette question est en relation avec le contrôle de l'interdiction faite aux poids lourds.* »

De nouveau vous me sollicitez sur les 3,5 tonnes et plus particulièrement sur la rue Basly.

Comme évoqué à de multiples reprises, la municipalité est et reste attentive à cette problématique des 3,5 tonnes dans la commune, notamment à travers le groupe partenarial opérationnel mis en place sur le sujet et comme évoqué précédemment dans le cadre du compte-rendu de la cellule de veille. Un arrêté a été repris en date du 22 avril 2021 qui

maintient l'interdiction sur les rues Zola, Basly, Lamendin, Mirabeau et Jaurès. Bien évidemment cette interdiction ne s'applique pas pour les situations suivantes :

- les véhicules utilisés pour assurer toute mission de service public et notamment les services de secours et d'incendie
- les véhicules de transports en commun
- les véhicules en charge du ramassage des ordures ménagères sur la commune
- les véhicules et engins nécessaires à l'exploitation agricole se trouvant sur la commune
- les véhicules dont leur conducteur est muni d'une autorisation écrite délivrée par Madame Le Maire de la commune d'Evin-Malmaison
- les véhicules de desserte locale dûment justifiées par une adresse de livraison
- les véhicules et engins appartenant à la municipalité d'Evin-Malmaison

Question n°4 : « *Que compte faire la commune concernant les fous du volant qui s'adonnent à des dérapages infernaux la nuit sur la place de l'église. Doit-on attendre qu'il y ait un mort pour intervenir ?* ». *Vous m'interpellez sur les incivilités sur les fous du volant.* Comme vous vous en doutez, je déplore ce type d'incivilités qui portent atteinte à la tranquillité publique ; il m'arrive d'interpeller directement des auteurs identifiés. En l'espèce, vu les horaires qui m'ont été transmis, sachez que préalablement à votre demande, j'ai saisi les forces de police sur le sujet afin qu'elles soient sensibilisées et puissent intervenir.

Question n°5 : « *Dans la rue Basly et la rue Jaurès : Les piétons sont obligés de passer sur la route à cause du stationnement à cheval non respecté de certaines voitures : à part faire appel au civisme de chacun, qui ne marche pas, que comptez-vous faire pour garantir la sécurité de tous ?* » *De nouveau, vous me sollicitez sur une incivilité : le stationnement sur le trottoir.* Comme contre toute incivilité qui porte atteinte à la tranquillité et à la sécurité des Evinoises et Evinois, la municipalité comme de nombreuses communes en France se bat et ne cesse de faire preuve de pédagogie (à savoir que la pédagogie est l'art de la répétition). Ainsi dans le cadre du Bulletin municipal, des rappels réguliers sont effectués. Donc oui je profite de la diffusion sur FB et j'invite toutes les Evinoises et Evinois à respecter les règles de stationnement. Pour votre information, le stationnement sur trottoir est interdit excepté si des emplacements ont été pris ou que vous y avez dérogé par arrêté (article L2213-2 du CGCT)

Question n°6 : « *Comment vont transiter les camions de plus de 3,5T pour accéder au centre-ville puisque la rue Lamendin leur sera interdite et que la rue Jaurès sera en travaux ?* » Concernant la circulation des 3,5 tonnes, un arrêté a été repris en date 22 avril 2021 qui maintient l'interdiction sur les rues Zola, Basly, Lamendin, Mirabeau et Jaurès. Bien évidemment cette interdiction ne s'applique pas pour les situations expressément listées, ce que j'ai dit tout à l'heure concernant les différents véhicules qui peuvent passer dans la commune.

Question n°6 : « *Nous revenons sur la sécurité incendie de la rue Jacques Brel signalé au conseil municipal du 7 avril où le nécessaire devait être fait : Malheureusement aucun changement concernant la borne incendie manquante sur une partie de la rue n'a eu lieu depuis.* » Oui je vous rassure ce dossier est en cours. Des devis ont été établis ; la situation devrait être réglée prochainement.

Question n°7 : « *Vous nous avez expliqué lors d'un dernier conseil qu'il fallait attendre le moment propice pour louer la machine pour rénover les routes de la ville qui s'abîment (Rue Zola (proche*

des HLM), rue Jaurés, Rue du Moulin à Huile, Rue Basly, Rue Bizet, Rue Mirabeau ...) – au vu des nombreux trous constatés et de la météo qui fut plutôt clémente ces derniers temps nous ne voyons pas la réfection des routes s'effectuer pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? »

Vous m'interpellez à nouveau sur des nids de poule sur différentes rues de la commune : Rue Zola (proche des HLM), rue Jaurés, Rue du Moulin à Huile, Rue Basly, Rue Bizet, Rue Mirabeau ...

Comme vous le précisez vous-même, la mise en place d'une campagne nécessite de procéder à la location de matériel. Concernant les dates d'intervention, celle-ci pourrait avoir lieu au début de l'été.

ENFANCE

Question n°8 : « *Pouvez-vous nous indiquer pourquoi aucune mise à l'honneur des bacheliers 2020 n'a été faite ? Nous entendons bien sûr que la crise sanitaire a empêché un regroupement mais d'autres modalités de mise à l'honneur auraient pu être trouvées (ex : remise individuelle de prix, indication des lauréats dans le bulletin municipal...).* »

En juin 2021, vous m'interpellez sur l'absence de mise à l'honneur des bacheliers 2020. Dois-je vous rappeler la crise sanitaire qui m'a empêché de les mettre à l'honneur lors des vœux.

En revanche, il est prévu comme la municipalité s'y est engagée à les mettre à l'honneur en 2021 avant la fin de l'année si la situation sanitaire le permet ce qui est le cas actuellement.

Question n°9 : « *Comme évoqué lors de la commission jeunesse, la vitre d'une porte de la maternelle malencontreusement cassée par les grands vents du 22 Mars n'est toujours pas réparée. Est-ce prévu ?* » Vous m'interpellez sur une vitre cassée à l'école Dolto, sujet qui a été évoquée en commission jeunesse. La situation a été prise en compte ; un devis est en cours sachant que les services ont relancé la compagnie d'assurance qui n'a pas donné suite à la déclaration à ce jour. En tout état de cause, la vitre sera remplacée.

Question n°10 : « *Les pavés abîmés de la place Roger Salengro face à l'école Méresse signalés au dernier conseil ne sont toujours pas réparés – Depuis que nous l'avons signalé un enfant s'est blessé. La réparation est-elle prévue rapidement pour éviter ce genre d'incident ?* »

Vous évoquez à nouveau des pavés abîmés place Salengro en précisant la blessure d'un enfant Je découvre cet accident que je déplore. Les instructions ont été données pour procéder au remplacement.

COMMUNICATION

Question n°1 : « *Le panneau d'information de la ville est-il utilisé au mieux ? Nous voyons toujours les mêmes informations, il serait intéressant d'observer et de s'inspirer de ce qu'il se fait dans les villes avoisinantes où l'utilisation se fait à bon escient et pour avoir des idées d'une bonne utilisation diversifiée.* » Vous m'interpellez sur l'utilisation « à bon escient » du panneau lumineux Pour rappel et bonne compréhension des administré.e.s qui nous écoutent, il s'agit du panneau situé rue Basly au niveau de la mairie.

Ce dernier permet de diffuser des informations notamment des dates et rdv vu le nombre restreint de caractères (18 caractères par ligne sur 6 lignes)

Ce qui est le cas, les principales permanences sur la commune sont annoncées ; en espérant que le prochain CM ou les manifestations puissent se tenir en public, il en sera de même.

Question n°2 : « *Revenons sur votre bilan de première année d'exercice : vous touchez de l'argent public : vos concitoyens ont de fait le droit de savoir comment est utilisé cet argent même si ce n'est pas fait habituellement : Innovons. Nous réitérons donc notre demande de bilan annuel d'activité*

des adjoints et conseillers délégués même si certains n'ont pas pu exercer comme il se doit leurs fonctions par rapport à la crise sanitaire. »

De nouveau vous demandez un bilan annuel des adjoints et conseillers en invoquant l'argent public. Comme indiqué lors du dernier CM, je maintiens et réitère ma réponse : Il n'y a aucune obligation légale en la matière ; ce n'est pas une pratique courante d'autant plus lors d'une année aussi particulière dois-je le rappeler marquée par la crise sanitaire et de nombreux impondérables et aléas. Le bilan se tient plutôt à mi-mandat. En plus, le travail mené en commission vous permet d'avoir connaissance des dossiers en cours. Concernant plus précisément, l'utilisation de l'argent public, les dispositions légales sont respectées ; l'ordre du jour du CM en est une illustration vu le nombre de délibérations présentées sur l'encaissement des subventions et financements sur tels ou tels projets ou actions.

Question n°3 : *« Nous nous étonnons de ne pas avoir encore pu assister à une réunion de la commission d'appel d'offres – Envisagez-vous prochainement de la réunir, notamment pour le renouvellement du marché relatif à la restauration scolaire ? »* Vous m'interpellez sur la réunion de la Commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres doit se réunir lorsque les montants des marchés publics contractualisés atteignent certains montants dits seuil ; depuis le renouvellement municipal, cela n'a pas encore été le cas ; la commission d'appel d'offres se réunira conformément aux textes applicables et en vigueur, dès que nécessaire ; ce qui n'est pas le cas pour le marché de restauration scolaire que vous évoquez ; en revanche, comme convenu en commission cantine, des élus y compris de votre groupe seront conviés à la dégustation.

Question n°4 : *« Avez-vous eu le temps depuis le dernier conseil du 7 Avril de vous pencher sur le dossier de réfection des trottoirs de la rue Basly datant de 2002 ? »* Comme je m'y étais engagée, il a été procédé à des recherches aux archives qui n'ont rien donné ; j'ai contacté d'anciens élus et des agents en responsabilité à cette époque. Mais je ne dispose d'aucun élément sur les faits que vous évoquez. En revanche, je reste à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait m'être apporté notamment de la part de M Caux, en poste à l'époque.

Question n°5 : *« Où en est la mise en fonction du nouveau site internet dédié à la mairie ? »* Concernant le site internet, le dossier suit son cours ; il sera mis en ligne à la rentrée.

Question n°6 : *« Une action conjointe a été organisée avec l'APE Méresse et le Groupe Agir, la municipalité y a été invitée : le sujet était important : pour autant aucune publication municipale n'a été faite ; pourquoi ? »* Vous m'interpellez sur l'absence de publication municipale sur l'action menée par l'APE Méresse et le groupe Agir. A ma connaissance, la municipalité n'a reçu aucune sollicitation dans ce sens. Vu les délais tardifs dans lesquels l'invitation nous a été adressée, tardiveté liée à l'autorisation préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire et que j'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, il ne m'a pas été possible de m'y rendre.

PROPRETE -ENVIRONNEMENT

Question n°1 : *« Nous aimerions savoir pourquoi les élus communautaires ont voté favorablement à l'augmentation du mètre cube d'eau à compter du 1er juillet 2021 ? »* Cette augmentation s'explique par l'étalement des dépenses d'investissement liées au PEPS (Programme en Eau Potable Structurant). Ainsi il a été décidé d'augmenter la part communautaire de 0,15 € TTC par m3. Il s'agit d'une décision rationnelle visant à développer les investissements en matière d'eau notamment dans le cadre des eaux usées.

Question n°2 : *« Certains évinçois s'interrogent sur le fait que certains bus tournent à vide – Est-il prévu de réétudier le dossier en fonction des besoins effectifs, contribuant ainsi à réduire les*

émissions de gaz à effet de serre par une diminution des passages ? Pourquoi pas demander un rapport statistique de fréquentation en nombre d'usagers de la ligne à TADAO ? » Vous m'interpellez sur la fréquentation et le taux d'occupation des bus de TADAO face à l'émission des gaz à effet de serre produit. Je ne dispose sur ce sujet d'aucun élément chiffré ; il est certain que les lignes sont également empruntées par les collégiens, vu la période de l'année, ceci peut expliquer une baisse de la fréquentation. Lors de la ma dernière rencontre avec TADAO, cette thématique n'a pas été abordée.

Question n°3 : *« Les évanois nous remontent le fait qu'ils sont obligés de nettoyer les abords des sépultures de leur défunt au cimetière ? même malgré le désherbage toxique effectué il y a peu. De nombreuses herbes hautes sont d'ailleurs encore présentes un peu partout et d'autre part des personnes continuent de temps à autre à se rendre à l'intérieur du cimetière avec leur véhicule alors qu'un parking est situé à proximité. »* Vous m'interpellez sur l'entretien du cimetière.

Il est certain que vu les conditions climatiques et la restriction pour l'utilisation de produits phytosanitaires, assurer un état de propreté permanent est difficile.

La Municipalité a demandé aux agents des espaces verts une attention particulière pour ce lieu de recueillement. Pour réduire les « herbes hautes », la municipalité réfléchit à des solutions alternatives comme la pose de gravillons etc ...

Concernant l'accès aux véhicules, conformément au règlement, il est possible sur autorisation d'accéder au cimetière avec son véhicule au sein de l'allée centrale ; cela permet aux personnes en situations de handicap ou qui ont des difficultés pour se déplacer de pouvoir se recueillir sur la tombe de leurs proches.

Question n°4 : *« L'état de la Cité Cornuault inquiète les habitants, pour rappel celle-ci est classée au patrimoine de l'UNESCO et son entretien manque à l'appel (trous sur la chaussée qui se reforment déjà dans la rue Bizet, d'autres apparaissent dans la rue Maurice Ravel, les hautes herbes qui poussent un peu partout et qui gênent indéniablement la visibilité pour les automobilistes (exemple du carrefour entre la rue Bizet et la rue Charles Gounod) ».* Comme évoqué précédemment, la difficulté de cet entretien porte sur la propriété de la voirie qui n'a pas été rétrocédée à la commune il y a de cela plusieurs décennies. Aujourd'hui, les démarches sont enclenchées. Concernant la prolifération d'herbes, le temps et la période sont actuellement propices à leur prolifération, j'invite chaque administré à procéder au désherbage devant chez lui afin de contribuer à leur éradication.

Question n°5 : *« Où en est votre pétition mise en place durant la campagne électorale en ce qui concerne les quads ? et où en est le projet d'installation de caméras ? »*

La Municipalité comme elle s'y est engagée reste vigilante sur les quads. Comme indiqué précédemment, ce sujet a été évoqué lors de la cellule de veille ; je ne reviens pas sur les engagements pris par les forces de police qui sont prêtes à mettre en place des moyens complémentaires.

Pour l'installation des caméras, le bon de commande va être lancé suite à l'accord.

Question n°6 : *« Nous revenons sur le dossier concernant le nettoyage de la façade de la poste, première interpellation du bailleur mi-février, relance en Avril dernier, nous sommes à la fin du mois de Juin et toujours rien – Quelle suite allez-vous donner au sujet ? »*

Le dossier est en cours : ce nettoyage est classé dans la catégorie des gros travaux, et doit donc être inscrit dans la programmation.

Question n°7 : *« Des Quads et des motocross (sans pot d'échappement) apparaissent dans la résidence des poètes, causant ainsi des nuisances sonores en continue. Les appels aux forces de l'ordre n'ont pas de conséquence. Que pouvons-nous proposer aux habitants de ce quartier. »* Face aux incivilités que vous décrivez nuisances sonores liées aux quads et motocross, j'invite les

Evinoises et Evinois à contacter les forces de police sachant que le sujet a été évoqué lors de la dernière cellule de veille

TRAVAUX

Question n°1 : « *Un riverain habitant rue Jaurès (coté Leforest) se demande s'ils ne sont pas oubliés pour l'installation de la Fibre, pouvez-vous nous indiquer si cela est prévue et pour quand ?* »

La compétence ne relève pas de la commune. En effet, la fibre est actuellement mise en place sur Evin-Malmaison. La rue Jaurès prolongée n'est pas encore fibrée et malheureusement après renseignement pris, nous ne disposons pas du calendrier des travaux effectués par Orange. En revanche, j'invite les administrés à se connecter [Carte de couverture Fibre en France | Réseaux Orange](https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre) [https : //reseaux.orange.fr/ /couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre](https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre) pour avoir connaissance de l'évolution de la situation.

Question n°2 : « *Suite aux travaux et à la création des nouvelles résidences, la mise à jour du plan de la ville est-elle prochainement prévue ?* »

Comme je l'ai annoncé, cela est en cours ; nous en sommes à la phase de validation du Bon à Tirer ; ce dernier devrait être disponible d'ici peu.

SOLIDARITE

Question n°1 : « *Des habitants se demandent quel est le rôle du CCAS ? quels sont ses objectifs ? Une communication serait peut-être nécessaire. Nous relayons volontiers cette question n'ayant aucun membre au sein du conseil d'administration et en recevant aucun compte rendu de ces réunions.* » Il est effectivement dommage pour des conseillers municipaux ne pouvoir répondre à des administré.e.s sur les missions du CCAS qui sont définis par les textes. Comme l'indique clairement les articles du Code de l'action Sociale et des Familles. Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Le CCAS constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap Pour y parvenir, le CCAS possède d'ailleurs une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Les centres communaux sont davantage conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général et pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Sur ce point, sa compétence se limite donc au seul territoire de la commune.

Les agents ont pour missions :

- D'identifier et qualifier la demande d'aide
- D'aider à compléter les démarches administratives pour obtenir ces aides
- D'orienter vers les services et professionnels compétents

Dans une situation particulièrement précaire ou complexe, l'agent prend alors le dossier en charge afin de déterminer les solutions potentielles.

Le CCAS réalise des enquêtes sociales dans le but de repérer les bénéficiaires potentiels puis de les aider à constituer les différents dossiers administratifs. En parallèle, le CCAS établit un fichier des personnes aidées qui permet à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de ses habitants et donc d'ajuster les moyens de son CCAS entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités.

Par conséquent le rôle du CCAS est double :

- Il accompagne l'attribution des aides sociales légales : Il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.

- Il est à l'initiative d'actions sociales locales : Selon les communes, ce champ d'action peut être très large. Attribution de prêts sans intérêt, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté, gestion d'établissements municipaux (maisons de retraite, centres aérés...). Il peut également financer des animations, des sorties. Il n'existe pas réellement de limite à ces initiatives en dehors des moyens dont il dispose et de la politique sociale de la municipalité.

- De plus à Evin-Malmaison, les questions relatives au logement sont traitées par le CCAS

Ainsi à travers cette explication, je souhaite mettre en lumière et remercier le travail assuré par les agents du CCAS accompagnés par Mme Bengriba adjointe référente du CCAS en charge de l'emploi et du logement et M Lestriez conseiller délégué à la solidarité. Ainsi le CCAS qui se trouve à l'ancien dispensaire, 156 rue Basly, est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rdv et pour les permanences de 13h30 à 17H

Voilà pour l'information que je voulais vous transmettre ce soir en Conseil Municipal. Je n'ai pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée de mon côté. Je lève la séance, je vous remercie.

Ce Conseil Municipal est clos, je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 20 h 20.